

PROCEDURES DE REINSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2017

- ✓ **Jeudi 22 juin 2017** : Terminales générales et S.T.M.G. ;
- ✓ **Vendredi 23 juin 2017** : Premières générales et 1^{ères} S.T.M.G. ;
- ✓ **Jeudi 29 juin 2017** : 1^{ères} Baccalauréat Professionnel ; Terminale BTS EB/EEC
- ✓ **Vendredi 30 juin 2017** : Terminales CAP et Terminales Baccalauréat Professionnel

Le bureau des inscriptions est ouvert de 8 h à 12 h 00.

FORMALITES D'INSCRIPTION ET PIECES À FOURNIR

➤ Pour tous les élèves :

Etape 1 : Passage au service intendance (Vie Scolaire)

- ⇒ Présenter la carte de restauration au contrôle ; en cas de perte ou détérioration de la carte, une nouvelle sera délivrée au prix de 10 € (aucune inscription ne sera acceptée sans carte). Les élèves devenant externes devront remettre leur carte.

Etape 2 : Passage au bureau des inscriptions à la vie scolaire :

- ⇒ L'attestation d'assurance ;
- ⇒ Copie de la page de vaccination du carnet de santé.
- ⇒ Photocopie de la carte Vitale
- ⇒ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à la Maison des Lycéens ;
- ⇒ **Les photos seront prises au lycée, vous devez avoir une tenue et une coiffure correctes.**

Etape 3 : Passage au bureau de l'UNSS :

- ⇒ 6 € pour l'adhésion à l'UNSS

Etape 4 : . Passage au service Intendance :

- ⇒ Pour les élèves demi-pensionnaires : La somme de 50 €, correspondant à une avance qui permettra de créditer 13 repas pour le mois de SEPTEMBRE 2017, sera à régler à l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée du François à l'Intendance (vie scolaire) ou en espèces à **l'Intendance (Bât Administratif) de 7h à 12h.**

TOUT ELEVE N'AYANT PAS CONFIRME SA REINSCRIPTION SERA CONSIDERE
COMME DEMISSIONNAIRE.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE
La présence de l'élève est obligatoire.

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves ayant perdu le bénéfice de leur bourse au cours des années précédentes, (transfert ou vérification des ressources non faits) sont informés qu'ils doivent remplir une demande de « Rétablissement de bourse » pour la prochaine année scolaire.

Les élèves boursiers redoublants doivent constituer un dossier de « Vérifications des ressources de leurs parents ».

➤ Date limite du dépôt des dossiers au Secrétariat du Proviseur : Lundi 3 juillet 2017 et pour les retardataires, dans le courant du mois de septembre 2017.

INTERNAT

La demande d'admission à l'Internat pour les élèves des Pôles, se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé.

L'admission définitive à l'internat (ou la non-admission) sera communiquée par écrit aux intéressés.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 13 juin 2017

Le Proviseur

Didier MARMOT